

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Avril 1874.

Bulletin politique.

La République française relève deux corres-
pondances de Paris adressées à deux jour-
naux de province ; tout peut n'y être pas
vrai, mais tout mérite d'être connu. Nous
les reproduisons comme renseignements
utiles dans les conjonctures présentes. Il se
fait évidemment dans les partis un travail
qui tend à mettre la clarté là où règne l'é-
quivoque. Nous avons à suivre cette dispo-
sition des opinions.

Le Journal des Débats dit que « l'autorité
conférée au maréchal ne peut pas rester sus-
pendue en l'air comme le tombeau de Ma-
homet. » Le sceptique a raison ; seulement
il ne dit pas à quel point fixe le tombeau
pourrait être rattaché. C'est là le problème,
et les correspondances indiquent à leur fa-
çon qu'il y a nécessité de le résoudre.

On lit dans le *Semaphore* :

« Est-il vrai qu'il y ait, comme on l'affir-
me, des dissentiments assez graves entre
l'entourage de M. le Président de la Répu-
blique et M. le vice-président du conseil ?
Est-il vrai qu'on ait reproché à ce dernier
de ménager d'une façon trop ostensible, non
pas seulement les intransigeants de l'extrême
droite, mais les cinquante ou soixante légiti-
mistes qui se tiennent à égale distance des
cheval-légers et de la réunion Colbert prêts
à passer, suivant les circonstances, dans un
camp ou dans l'autre, ceux, en un mot, qui
ont pour représentants dans la presse la
Gazette de France, dans le ministère M. De-
peyre et M. de Larcy ? Voilà ce que j'ai en-
tendu de différents côtés, et comme, dans ces
questions-là, il n'y a généralement pas de
fumée sans feu, je suis allé aux renseigne-
ments, et j'en ai recueilli quelques-uns.

» Il est très-vrai que, l'an dernier, la du-

chesse de Magenta s'est entremise très-acti-
vement en faveur du mouvement fusionniste,
qu'elle a, par ses relations d'amitié ou de
parenté, aidé au rapprochement qui s'est
opéré entre les partisans de l'une et l'autre
branche de la maison de France. Une très-
grande situation aurait été réservée au ma-
réchal de Mac-Mahon, en faveur duquel on
aurait établi la dignité de connétable. Mais il
est non moins exact que l'entêtement du
comte de Chambord ayant fait échouer ces
négociations, un revirement complet, radi-
cal, s'est opéré dans l'entourage du maré-
chal, revirement qu'ont accentué encore le
coup de tête du prince à Versailles, son
attitude de plus en plus agressive, les pro-
jets qu'on lui prête, les escapades de ses
amis.

» Aujourd'hui, le maréchal est très-
décidé à constituer le septennat, et cela
d'une façon solide, sans ambages, sans
équivoques, avec son titre actuel, toutes
les prérogatives, tous les droits qu'il comporte.
Or, à la présidence, on est convaincu que
jamais les légitimistes dont je vous parle ne
consentiront à ajourner leurs espérances
pour sept ans, à encourir l'anathème de
leur roi, à consacrer par un vote solennel le
titre de président de la République, c'est-à-
dire, et pour parler franchement, à recom-
mencer en faveur du maréchal ce qu'ils
avaient fait pour M. Thiers avec la consti-
tution Rivet, ce qu'ils ont défilé le 24 mai.

» Les dispositions de l'entourage de la
duchesse de Magenta et du duc de Magenta
lui-même sont assez curieuses. On reproche
à M. le ministre de l'intérieur, et cela est
grave, de ne pas prendre suffisamment au
sérieux son rôle de créateur et d'installateur
du septennat.

» En effet, la question étant posée dans
ces termes, et le concours des légitimistes
devant faire défaut, il devenait urgent de
chercher à gauche l'appoint nécessaire à
constituer une majorité.

» C'est ce que l'on a fait à l'hôtel de la
Présidence ; car, en dépit des démentis des
agences ou des journaux officieux, il est cer-
tain, réel que le maréchal de Mac-Mahon a

vu, à différentes reprises, quelques-uns des
chefs du centre gauche, notamment M. Er-
nest Picard, et, sans se laisser entraîner aux
débauches d'imagination particulières à
certains correspondants étrangers, divers
points de la politique intérieure ont été
abordés, sur lesquels l'accord ne paraît pas
loin de s'établir, si M. le vice-président du
conseil ne se mettait au milieu.

» Que fait M. de Broglie ? Comme il sait
très-bien la méfiance qu'il inspire au centre
gauche, et que cette combinaison réussis-
sant, son sacrifice serait nécessaire, il con-
tinue ses pourparlers avec les légitimistes,
et, au lieu d'accepter la question telle qu'elle
est posée, il leur promet, au moment de
la discussion réservant l'avenir, perpé-
tuant l'équivoque, lesquelles auraient pour
résultat d'enlever, dès son début, à l'insti-
tution qu'il s'agit de créer, tout prestige,
toute autorité, de jeter sur elle le discrédit.
C'est là ce que le maréchal juge contraire à
sa dignité, et c'est là qu'est le conflit.

D'autre part, on écrit de Paris au *Jour-
nal du Havre* :

« M. le maréchal de Mac-Mahon est fati-
gué, très-fatigué des discussions sans fin, et
par moment acrimonieuses, dont son pou-
voir est l'objet ; il s'en est plaint plusieurs
fois avec vivacité ou avec amertume ; il a fait
cette remarque, que son ministère responsa-
ble ne le couvre point suffisamment de sa
responsabilité, et il a voulu que la situation
se fit plus nette.

» Le maréchal veut qu'une attitude soit
prise, et, si son ministère actuel n'y adhère
pas, il ne semble pas croire, lui, comme
le Français, qu'il lui soit impossible de trou-
ver, au sein de l'Assemblée, un autre cabi-
net qui puisse réunir une majorité. Quel-
ques symptômes fort caractéristiques ap-
paraissent, depuis quelque temps, dans
l'entourage de M. le Président de la Répu-
blique, si fort dévoué à M. le duc de Bro-
glie, et où l'on ne se gêne pas pour dire,
assez haut, que M. le duc de Broglie n'est
pas absolument indispensable.

» Le ministère, sous l'empire de l'énergi-

que résolution de M. le maréchal, a cédé,
tout entier, même M. Depyre, même M.
de Larcy. M. le duc Decazes, qui trouvait
l'occasion bonne pour frapper un coup dé-
cisif et qui savait complaire au maréchal,
voulait sévir contre l'Union. Les deux mi-
nistres que je viens de nommer ont obtenu
qu'on n'en fit rien, et ils ont été aidés par
M. de Broglie qui, malgré tout, penche tou-
jours et de plus en plus vers la droite clé-
rical, ce qui fait que le centre droit com-
mence à s'en désaffectionner beaucoup.

» Je n'ai pas besoin de vous dire quelle
irritation règne au camp des légitimistes.
N'en jugez pas au ton de leurs journaux
auxquels on a recommandé de baisser pavil-
lon pendant quelques jours, en attendant
les contingences futures. Mais je puis vous
assurer que grande est la colère.

» Une réunion de quelques-uns des mem-
bres qui sont encore à Paris a eu lieu ce
matin, et l'on m'assure que la conduite de
MM. Depyre et de Larcy y a été fort vive-
ment appréciée. Une démarche a dû, à la
suite, être faite auprès d'eux. Elle sera
vaine. Ces deux ministres ont, maintenant,
brûlé leurs vaisseaux devant l'autel de
l'Orléanisme, et il leur est difficile de reve-
nir.

» Il est certain aussi que, en ces gra-
ves occurrences, on a besoin de consulter le
comte de Chambord ; deux députés vont
donc prendre la route de Frohsdorff, afin
de délibérer avec lui sur la conduite à te-
nir. Je ne sais ce qui sera décidé, bien sûr ;
mais le mot de dissolution a été prononcé,
et certes les légitimistes francs et purs doi-
vent être assez fatigués du rôle de dupes,
qu'on leur fait jouer, pour vouloir en finir
une bonne fois.

» Quant au comte de Chambord, s'il n'est
pas philosophe, il y a là de quoi le devenir,
avec un grain de dédain. Jamais, en effet,
partisans d'un prince n'ont plus singulière-
ment abandonné sa cause, sans le vouloir,
sans le dire, et, qui sait ? peut-être sans le
savoir, tant est grand le désordre d'idées
dans lequel nous vivons.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Un correspondant du *Temps* arrivé, il y a
quelques mois, de la Nouvelle-Calédonie où
il a fait un long séjour, communique à ce
journal les notes suivantes, qui seront lues
avec intérêt :

La Nouvelle-Calédonie a été découverte
par Cook, en 1774.

Pendant longtemps, la Nouvelle-Calédonie
a été visitée par de nombreux navires qui
venaient y chercher du bois de sandal, très-
commun autrefois, presque disparu aujour-
d'hui. En 1843, des missionnaires maristes
y arrivèrent par le transport français le *Bu-
céphale*.

En 1853, la France prit possession de la
Nouvelle-Calédonie.

On y établit d'abord des compagnies dis-

ciplinaires qui firent les premières routes,
aux environs de Nouméa, qu'avait fondée
M. Tardy de Montravel. La ville se trouve
dans l'une des parties les plus arides de
l'île ; elle manque d'eau, et il n'y en a pas à
moins de huit kilomètres de là. Mais la rade
est magnifique ; formée par deux parties de
la côte qui font un angle droit, elle est abri-
tée du côté du large par l'île Nou, ou Dubou-
zet, qui ne permet l'accès que par deux pas-
ses étroites et faciles à défendre.

Les considérations militaires ont donc été
pour beaucoup dans le choix de Nouméa
pour la capitale de l'île.

Quand l'insuccès de la transportation à la
Guyane fut bien constaté, la Nouvelle-Calé-
donie fut désignée comme lieu de transpor-
tation. Les forçats y remplacèrent les disci-
plinaires.

Enfin, les événements de la Commune y
amenèrent la déportation. Mais, transportés
et déportés sont séparés les uns des autres,
et forment deux catégories d'habitants abso-
lument distinctes.

Avec la déportation commence une ère de

prospérité inconnue dans la colonie, qui
avait végété jusque-là, et qui depuis deux
ans semble prendre une vie toute nouvelle,
vie factice, disent les uns, et qui est due uni-
quement à l'argent que la métropole y en-
voie ; vie sérieuse, disent les autres, qui ne
doit rien à la métropole, et que la déporta-
tion et la transportation ne font que gêner,
au lieu d'en être la cause.

Ces deux opinions, aussi opposées que
possible, représentent la Nouvelle-Calédonie
tout entière. On y est optimiste ou pessi-
miste pour tout ; il n'y a pas de moyen
terme.

L'île, dit celui-ci, est une terre des plus
fertiles.

L'île, dit celui-là, est un vieux morceau de
houille (sic), dans lequel il ne poussera ja-
mais un brin d'herbe.

L'Australie, dit un troisième, est un dé-
bouché admirable pour tout ce que nous
produirons.

L'Australie, répond-on, est un riche mar-
ché qui vous fournira au plus juste prix,
et aussi longtemps que vous aurez de quoi

le payer, du pain, de la viande, du sucre,
des boissons, des habits et surtout des ex-
ploiteurs.

L'étranger qui arrive dans le pays est né-
cessairement très-embarrassé entre ces deux
opinions. Mais, s'il reste un certain temps,
il en adopte une aussi chaleureusement que
le plus ancien habitant du pays.

Affirmer, à propos de la Nouvelle-Calé-
donie, est donc chose périlleuse ; il est pru-
dent, pour celui qui n'a pas de parti pris, de
dire le pour et le contre, de citer ses autori-
tés, et de hasarder le plus rarement possible
une opinion personnelle, qui d'ailleurs ne
peut pas être arrêtée dans un pays aussi
neuf, qui ne ressemble à aucun autre
pays, et que l'on ne connaît encore que fort
peu.

L'ILE.

La Nouvelle-Calédonie est une ellipse
très-allongée dont le grand axe est dirigé
du nord-ouest au sud-ouest. Sa longueur
est d'environ 380 kilomètres et sa largeur
maximum 65. Elle est traversée par une

Une des principales causes de toutes les difficultés de la situation actuelle, c'est la défiance. On voudrait être assuré que les pouvoirs réclamés pour le maréchal de Mac-Mahon ne cachent pas des arrière-pensées.

Le premier projet de loi constitutionnelle qui doit être présenté par le gouvernement est, dit-on, celui qui concerne l'organisation de la Chambre haute. Or, cette chambre serait le pivot de toutes les combinaisons politiques préparées par M. le duc de Broglie. Si, comme le bruit en a été déjà plusieurs fois répandu, la présidence du nouveau Sénat devait être donnée à M. le duc d'Aumale, ou à un autre prince de la famille d'Orléans, avec la succession éventuelle du maréchal de Mac-Mahon, il est bien évident que ce choix justifierait les craintes des membres de la droite qui supposent à plusieurs des principaux membres du cabinet l'intention de livrer, un jour, le pouvoir à la famille d'Orléans. Telle est l'origine des rumeurs qui circulent sur les plans d'institution d'un stathouderat au profit du duc d'Aumale.

Ces défiances nuisent à l'action du gouvernement et l'exposent, dans les prochains débats qui vont s'engager, à de graves échecs. Ils ne peuvent être évités que par des explications catégoriques qui inspirent pleine confiance dans la volonté du gouvernement de ne pas faire servir le nom et les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon à l'exécution de projets non avouables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA RUE DE LA TONNELLE. LES HALLES DE SAUMUR. — LE PALAIS.

Tonnelle (en anglais *tunnel*) ! On appelle de ce nom, en langage d'architecture, une construction voûtée en plein cintre, fort usitée jadis dans les plans d'édifices publics; les chemins de fer s'en sont approprié l'usage pour franchir sans obstacles, les sinuosités du globe terrestre, sur lequel ils étendent chaque jour leurs rails; mais quand nos ancêtres des XII^e et XIII^e siècles baptisèrent de ce nom la première voie qui les conduisait de la Loire au bois du Château, ils ne songeaient guère à la vapeur.

En quittant la rive sableuse du fleuve pour entrer dans l'enceinte fortifiée de Saumur, ils passaient sous une porte à créneaux, et, au bout de la voie que fermait cette porte au nord, ils apercevaient, dans la direction du midi, une longue galerie faisant suite à la voie et sous laquelle ils devaient entrer pour gagner soit l'église Saint-Pierre-du-Marais, soit la montée du Château, soit la Grand'Rue, points principaux de la ville à cette époque.

C'est cette galerie ou *tonnelle* qui a valu à la porte d'autrefois et à la rue d'aujourd'hui le nom qu'elles ont porté et que l'une d'elles a conservé : cela se comprend sans efforts d'imagination.

(1) *Histoire et chronique de saint Louis*. Paris, Firmin Didot, 1859.

chaîne longitudinale qui se partage et s'abaisse dans la partie nord, et s'élargit beaucoup dans la partie sud. Plusieurs rivières descendent des montagnes. La plus remarquable est, dans le nord, le Diahot, qui roule de l'or.

L'île est entourée presque complètement par une ceinture de récifs, coupée par un assez grand nombre de passages praticables aux plus grands navires. Le port de Burai, qui se trouve au milieu de la côte ouest, est le seul mouillage qui ne soit pas abrité par le récif de ceinture. Le récif se rapproche assez parfois de la côte pour rendre le passage en dedans de lui impossible à des navires de certaines dimensions.

Dans le nord-ouest de l'île, le récif désigné sur les cartes par le nom de d'entre-casteaux se prolonge à une très-grande distance. Il n'a pas encore été relevé par les hydrographes. On peut passer entre lui et la terre.

A cinquante kilomètres environ de la pointe sud-ouest est l'île Hunie, ou île des Pins, qui doit son nom à une très-belle es-

L'existence de cette tonnelle nous conduit à reconnaître ces fameuses *hales* dont parle Joinville dans ses mémoires (1), et dont il décrit ainsi la structure :

« Et les hales sont faites à la guise des cloîtres de ces moines blancs (ordre de Cîteaux) et de saint Benoît; mais je croi que de trop il n'en soit nul si grant. »

Plus haut, il avait dit, en parlant de la fête que le roi saint Louis y donna en 1241 :

« Le roy tint cete feste es hales de Saumur; et disoit l'en que le grant roy Henri d'Angleterre les avoit faites pour ses grans festes tenir. »

De ces citations, il résulte que notre galerie ou tonnelle faisait partie des *hales* construites par Henri II Plantagenet, comte d'Anjou; que cette tonnelle bâtie en plein cintre, en guise de cloîtres, comme dit Joinville, remontait au XII^e siècle, puisque c'est de 1154 à 1189 que ce monarque a vécu.

Sur quel emplacement de la ville actuelle étaient bâties ces *hales* dont la grandeur surprenait Joinville au point de lui faire écrire : « Je croi que de trop il n'en soit nul si grant? »

Elles occupaient la place Saint-Pierre, de la ruelle d'Enfer ou impasse qui longe la vieille maison en colombage, avec pignon sur rue, occupée longtemps par le sieur Breton; épicier, à la rue du Petit-Maure, de l'est à l'ouest; du midi au nord, une petite rue existant entre la vieille maison en colombage susdite à l'entrée de la Grand'Rue; cette petite rue donnait accès à l'église par la petite place se trouvant entre le porche et la *hale*.

La grande galerie ou tonnelle qui a donné son nom à la porte et à la rue dont nous avons parlé en commençant, n'était qu'une partie de ces *hales* : elle formait le centre d'autres galeries placées autour et sous le Palais.

Ce Palais se composait d'une grande et unique salle sise au-dessus des tonnelles et dans laquelle le comte d'Anjou descendait du donjon féodal « pour ses grans festes tenir. »

Avec l'assentiment du comte, des marchands s'installèrent sous ses galeries : elles devinrent le petit Palais-Royal de l'époque. Dans ses *Souvenirs anecdotiques sur Saumur* (1), le docteur Gaulay, notre oncle, qui joignait à l'instruction le culte de nos vieilles traditions, cite le nom d'un sieur Fremery, héréditairement changeur des monnaies en 1484, comme l'un des principaux habitants de la *Tonnelle*, ainsi que celui d'un sieur Ergot, riche marchand drapier.

Plus tard, la salle du comte-roi Henri II devint le Palais-de-Justice de Saumur; elle fut divisée en plusieurs pièces pour y installer la sénéchaussée, le greffe, voire même une buvette...

Un incendie ayant détruit en partie ce Palais, vers 1742, il fut démoli, avec les halles qui lui servaient de base, en 1762, et l'Hôtel-de-Ville reçut les divers services judiciaires jusqu'à la construction du Palais-de-Justice actuel, sur l'emplacement de l'église des Cordeliers; le duc d'Angoulême en posa la première pierre en 1825.

PAUL RATOUIS.

(1) Saumur, imp. Paul Godet, 1843.

èce de conifères, le pin Haorie, qu'on regarde comme bien supérieur au pin maritime et qui atteint de très-grandes dimensions. Il serait probablement possible de l'utiliser pour les mâtures.

Les mouillages sont nombreux. En outre de la rade de Nouméa, il y a le mouillage de l'île des Pins, la baie du Sud ou du Prony, le port Saint-Vincent. Uarai, sur la côte ouest, Naketi, Kanala, Balade, sur la côte est. On peut du reste mouiller partout en dedans du récif, et les navires qui font cette navigation mouillent tous les soirs.

Il y a plusieurs petites îles, qui sont : l'île des Pins, où l'on a établi les condamnés à la déportation simple; l'île Nou ou Dubouzet, dépôt des transportés (condamnés aux travaux forcés) et pénitencier central, en face de Nouméa.

Dans l'est de l'île, parallèlement à la côte et à une distance de vingt lieues marines (140 kilomètres), sont les îles Loyally, qui n'ont que peu de rapports avec la grande terre. La France y a un résident.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie, qui

COMBAT D'AUVOURS. Bénédiction du monument.

On lit dans le *Journal du Mans* :

Le plateau d'Auvours, qui forma, comme on le sait, à la bataille du Mans, le centre de nos opérations militaires, est situé sur la rive gauche de l'Huisne, entre Yvré-l'Évêque et Champagné. C'est vers cette position stratégique de la plus haute importance que tendirent tous les efforts de l'ennemi dans la journée du 11 janvier 1874. Si ce centre venait à être enfoncé, la bataille était perdue et le Mans qui, par sa configuration et ses fortifications naturelles, semblait imprenable, allait subir, comme tant d'autres villes, les horreurs de l'invasion. Aussi fallait-il, à tout prix, s'y maintenir, et c'était l'ordre exprès du général Gougeard qui était chargé de défendre cette position avec une division du 21^e corps. Il était protégé par le coteau du Luart et les buttes de la Croix qui dominant la vallée de l'Huisne et se reliait avec l'aile droite, commandés par le général Paris, et l'aile gauche sous le commandement de l'amiral Jauréguiberry.

Mais pendant que le 3^e corps prussien était chassé du château des Arches, la brigade Bell était obligée d'abandonner le village de Champagné après l'avoir défendu avec un courage héroïque, et après avoir perdu son colonel, et M. de Trégomeun, commandant du bataillon de Saint-Nazaire.

Les Prussiens occupaient maintenant Champagné, et de là au plateau d'Auvours il n'y avait qu'un pas. Le 9^e corps prussien, qui formait la réserve du 3^e corps, s'avança alors hardiment sur le plateau pour écraser la division Paris. Devant des forces aussi imposantes, l'aile droite se replia en débâcle vers Yvré-l'Évêque. En présence de ce désordre, le général Gougeard, jugeant la gravité de la situation, réunit à la hâte un bataillon d'infanterie, les mobilisés de Rennes, un bataillon de mobilisés de Nantes et les zouaves pontificaux. Aussitôt, à la tête de son état-major, il adressa ces paroles aux volontaires de l'Ouest qui étaient en première ligne : « Allons, messieurs, en avant pour Dieu et la patrie, le salut de l'armée l'exige. » La colonne s'élança pleine d'ardeur et, à vingt pas seulement de l'ennemi, s'engagea une lutte terrible, pendant qu'un bataillon du 40^e chasseurs, qui était resté à son poste sur les pentes du plateau, nous secondait vaillamment. La lutte fut sanglante et acharnée, et combien de zouaves tombèrent mortellement frappés !

Mais la position était enlevée, le plateau était aux zouaves et l'ennemi reculait déconcerté devant ce haut fait d'armes dans lequel s'accomplirent tant de traits de bravoure admirable.

La belle conduite du général Gougeard fut récompensée comme elle méritait de l'être, car il reçut du général Chanzy, commandant en chef de l'armée de la Loire, la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Mais ce sacrifice ne devait, hélas ! que reculer le moment de notre dernier désastre,

puisque bientôt la prise du Tertre-Rouge et de la Tuilerie allaient forcer d'abandonner le plateau d'Auvours. Dès lors, c'en était fait de la ville, elle était au pouvoir de l'ennemi (1).

Après ce sanglant combat d'Auvours qui avait préservé l'armée d'un désastre épouvantable, il appartenait à des hommes de cœur et au pays reconnaissant d'élever à la mémoire de ces héros, qui avaient si noblement versé leur sang pour la défense de notre ville, un monument commémoratif sur le lieu même du combat et au milieu de ces tombes que l'on découvre dans les environs et qui sont autant de témoignages particuliers rendus à la bravoure de nos soldats. L'initiative en est due à M^r Fillion, évêque du Mans, qui, de concert avec M^r l'évêque de Saint-Brieuc, et M. le baron de la Borde, par eux, ont fait élever à Auvours, sur le terrain offert par M. d'Andigné de Resteau, maire de Yvré, et grâce aux offrandes reçues par eux, un monument qui enseigne aux générations futures que la repoussée des hommes d'élite qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie.

Ce monument se compose d'une pyramide quadrangulaire en pierre de granit de Brest; sa hauteur est d'environ treize mètres; la pyramide est terminée par une croix latine. Dans les fondations se trouve une crypte où sont déposés les restes des glorieuses victimes qui sont tombées sur ce champ de bataille.

L'architecte est M. Henri Maréchal, l'auteur du projet adopté, qui a dirigé lui-même l'exécution des travaux confiés à M. Omnès, tailleur de granit, à Kersauton (Finistère), M. Pichard fils, entrepreneur, et M. Jouin, graveur, sous la surveillance de M. Barillier, conducteur des ponts-et-chaussées au Mans.

Sur les quatre façades de la pyramide, on lit les inscriptions suivantes :

Façade d'Yvré :

DIEU ET PATRIE.

AUX SOLDATS TOMBÉS DANS LA BATAILLE DU MANS,
JANVIER 1874.

Façade d'Auvours :

COMBAT D'AUVOURS.
11 JANVIER 1874.

Sur la façade droite :

ÈRE COMMUNE CONCVES POSUERE MONUMENTUM.

Sur la 4^e face :

INCLYTI SUPER MONTES TUOS INTREPECTI SUNT.
QUOMODO CECIDERUNT FORTES ?

II Rég. I

Au-dessus des sarcophages :

R. I. P.

REQUIEScant IN PACE.

Nous avons entendu mardi une critique sur les inscriptions du monument, et comme elle nous a semblé assez juste, nous croyons devoir la rappeler ici. « On se plaint de ne pas voir sur les façades le nom des corps d'armée, régiments, bataillons et batteries

(1) Nous avons puisé ces renseignements dans les divers ouvrages qui viennent d'être publiés.

était assez sec, est devenu pluvieux depuis deux ou trois ans. La température est élevée pendant l'été (janvier, février et mars), sans être excessive. Elle ne dépasse pas ordinairement 30 degrés. Exceptionnellement, elle s'est élevée à 38 degrés. Elle est tempérée et très-agrable, 20 degrés environ pendant la saison sèche (juillet, août et septembre.) A cette époque l'air est sec, même quand il pleut. Les Européens peuvent travailler la terre pendant toute l'année sans danger pour leur santé. C'est peut-être le seul pays intertropical où ils puissent le faire impunément.

Le pays est sain, même aux environs de Nouméa, où il y a beaucoup de marais. On attribue cette salubrité, tout à fait extraordinaire dans la zone torride, à la qualité du sous-sol (corail en formation vivant), qui absorbe l'eau qu'amène la marée et l'empêche de se corrompre au soleil; d'après cette opinion, les marais ne seraient qu'apparents. Il est certain qu'à marée basse, les terrains abandonnés sont complètement à sec, même là où il y a de petites dépressions.

Cette salubrité est encore attribuée à la présence du niaouli, arbre de la famille des eucalyptus, qui abonde à la Nouvelle-Calédonie, et auquel on attribue de très-grandes propriétés fébrifuges. Mais, quelle qu'en soit la cause, le pays est d'une salubrité merveilleuse; les défrichements, les mouvements de terre n'y ont occasionné ni épidémies, ni fièvres. Ce serait remarquable partout; c'est prodigieux dans un pays chaud.

Il n'y a dans le pays aucun animal qui lui soit propre. Avant l'occupation, le seul mammifère du pays était une gigantesque chauve-souris, la roussette, le seul, chevaux, bœufs, moutons, porcs, tout a été importé. Pour beaucoup d'habitants de l'intérieur, le cheval est aussi extraordinaire qu'il le fut pour les Mexicains au temps de Fernand Cortez. Les indigènes qui ont fréquenté les Européens arrivent à soigner les chevaux; mais il y en a encore bien peu qui se hasardent à les monter.

Les oiseaux sont en très-petit nombre, et généralement muets. Aussi, l'impression

qui avaient pris part non-seulement à l'engagement d'Auvours, mais encore à tous les combats qui se sont livrés lors de la prise du Mans, dans les communes et villages circonvoisins; ces inscriptions eussent ajouté un intérêt de plus au monument et offert un témoignage plus éclatant à tous ceux qui étaient si dignes de notre reconnaissance et de notre souvenir.

Dans notre numéro d'hier, nous avons rendu compte du service solennel qui a été célébré à l'église-cathédrale au milieu d'une foule considérable; il ne nous reste plus aujourd'hui qu'à raconter la cérémonie de la bénédiction du monument.

Un train avait été organisé par la compagnie de l'Ouest afin de donner toutes facilités aux voyageurs de se rendre à cette cérémonie toute nationale. Mais trois heures avant le départ de ce train, la cour de la gare du Mans était déjà envahie par un grand nombre de personnes qui préféraient prendre le train de Paris afin d'arriver plus tôt au plateau pour pouvoir le visiter sans encombre.

A midi, la foule arrivait sur la route de Paris, où défilait à grand-peine une longue suite de voitures. Des étrangers venus de toutes les communes du département augmentaient encore le nombre des voyageurs qui, pour atteindre plus rapidement le sommet d'Auvours, passaient à travers les sapins et les taillis au lieu de suivre les sentiers qui étaient indiqués par des oriflammes.

A 2 heures et demie, le train organisé par la Compagnie arriva, suivi bientôt de deux autres convois, qui déposèrent à la station de La Fourche plusieurs milliers de voyageurs.

A 3 heures et demie, le sommet du plateau était envahi par une foule considérable; quinze mille personnes au moins se disputaient les abords du monument, protégé par une batterie d'artillerie, deux compagnies d'infanterie, des gendarmes à cheval et les dragons de l'escorte du général en chef.

Parmi les autorités civiles, nous avons remarqué MM. Caillaux, Haentjens et Vétillard, députés de la Sarthe; M. Jérémie Singher, maire de la ville du Mans, les membres du tribunal, des conseillers généraux du département, des conseillers municipaux de la ville et un grand nombre de fonctionnaires publics et d'ecclésiastiques de différents diocèses dont l'énumération serait trop longue à donner.

Les autorités militaires étaient représentées par les généraux Deligny, commandant le 4^e corps d'armée, Benoît, Gougard, de Bouillé, Robinot-Marcy, de Charette, le commandant de Montcuit, le capitaine Lallemant, et presque tous les officiers de la garnison.

La musique municipale du Mans s'est fait entendre plusieurs fois pendant cette cérémonie funèbre avec tout le mérite qui la distingue. Puis après le *Dies iræ* et le *De Profundis*, Monseigneur David bénit le monument et prononça au milieu du recueillement général un long discours où il développa cette grande pensée: que le sentiment religieux uni à l'amour de la patrie enfante des héros. Nous regrettons vivement de ne pouvoir nous étendre plus longuement

que l'on éprouve dans les bois est une tranquillité dont on ne se rend pas compte, et qu'il faut attribuer au silence extraordinaire qui y règne.

La vie semble s'être en grande partie renfermée dans la mer. Les mollusques, les coquillages sont innombrables; les poissons pullulent et la végétation du corail a une vigueur inouïe. Les carènes des navires se couvrent rapidement de madrépores, et bien des passages praticables, il y a quelques années, sont impossibles aujourd'hui par suite de la formation des coraux.

La Nouvelle-Calédonie, assez peu intéressante pour les collectionneurs d'oiseaux et d'insectes, est un paradis pour les chercheurs de coquilles.

La flore y est aussi très-riche, mais sans grande originalité. Les végétaux ont leurs pareils en Australie.

Ils ont cela de particulier que le limbe de leurs feuilles est généralement vertical. Le plus remarquable dans ce genre est l'*Acacia australiensis*, dont tous les folioles avortent, et qui ne conserve qu'un pétiole à lymbe

sur cette allocution qui produisit un si grand effet sur l'auditoire lorsqu'il entendit faire l'éloge de ses glorieuses victimes dans un langage aussi élevé et aussi éloquent.

M. le baron de la Borde, maire d'Yvré, prononça ensuite un discours où la grandeur d'âme ne le cédait en rien au patriotisme; aussi la foule attendrie ne put-elle retenir ses applaudissements.

Le général Gougard qui prit ensuite la parole ne prononça que quelques mots, remerciant tous ces vaillants héros de tous les régiments qui l'avaient si vaillamment secondé.

Après cette courte allocution, la foule s'écoula lentement au milieu des taillis, des sapins et des vignes, marchant avec un pieux recueillement comme si elle eût craint de réveiller ceux qui s'étaient endormis dans l'éternité.

Les mobilisés de la Loire-Inférieure ont déposé sur les marches du monument d'Auvours la couronne de bronze dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Après le retour de la bénédiction du monument d'Auvours, M^{re} Fillion réunissait à sa table M. le général Charette, qui prit une part si glorieuse à toute la campagne de 1870-1871, MM. Vétillard et Caillaux, députés de la Sarthe, des membres du conseil général et autres notabilités du département.

Mardi soir, les mobiles de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine, des membres du conseil général de la Sarthe et le conseil municipal du Mans ont offert un banquet à l'hôtel du Saumon à M. le général Gougard.

La salle était pavoisée de drapeaux tricolores.

Par jugement en date du 27 décembre 1873, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gondran (Louis Amédée).

Dans la séance de jeudi, le Conseil général de Maine-et-Loire a émis un avis favorable au transfert du chef-lieu de canton de Briollay à Tiercé.

Voici les motifs qu'on donne sur la suppression des postes de la place Cupif et de la rue Saint-Nicolas, à Angers.

C'est sur un ordre supérieur du ministre de la guerre, et par suite de la réduction de l'effectif de la garnison d'Angers, que ces postes ont été supprimés.

Les postes ne doivent être établis que d'une façon sérieuse et de manière à assurer la sécurité générale.

On veut aujourd'hui, avec raison, éviter cette multiplicité de petits postes de quatre hommes éloignés comme les deux dont il est question; car ils ont pour inconvénients de nuire à l'instruction des troupes, en en distrayant, chaque jour, un certain nombre

très-développé.

Les environs de Nouméa, qui sont ce que les voyageurs connaissent le mieux, sont ce qu'il y a de moins fertile dans toute l'île, et semblent encore plus arides qu'ils ne le sont en réalité. Toutes les montagnes des environs semblent complètement dénudées. On dirait un terrain fraîchement défriché et qui va être ensemencé. Pas un buisson, pas un brin d'herbe ne se montre, et il faut s'approcher beaucoup pour s'apercevoir que ces montagnes, qui semblaient épiées quand on les regardait de la mer, sont couvertes d'herbes véritables, d'un jaune sale, que broutent avec beaucoup d'entrain de véritables bestiaux, la richesse la plus sûre, jusqu'ici, de la Nouvelle-Calédonie.

(La suite au prochain numéro.)

d'hommes, et d'être plus compromettantes qu'utiles en cas de troubles sérieux.

Mercredi dernier, la police d'Angers a procédé à l'arrestation de M^{lle} V..., employée dans un des premiers magasins de mercerie de la ville. Précisément, cette personne était employée, à Sablé, dans un magasin de lingerie et confection, où, après son départ, on a constaté des vols considérables de dentelles et de soieries.

Sur la plainte déposée au parquet, ordre fut donné de procéder à l'arrestation de la demoiselle V... Conduite à son domicile, elle n'a fait aucune résistance pour vider ses poches et ouvrir ses armoires.

On l'a trouvée nantie d'un grand nombre de menues marchandises, bobines de soie, pièces de rubans, de galons, plumes, fleurs, etc., qu'elle avait dérobées dans les magasins d'Angers. C'était le produit de deux journées seulement. Après constatation des faits, elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

CAMP DU RUCHARD.

On lit dans l'*Union libérale*:

Nous apprenons de source certaine qu'un certain nombre de troupes et un détachement spécial d'officiers viendront très-prochainement s'installer au camp du Ruchard, pour y exécuter des travaux et des exercices de tir. On parle d'un bataillon d'infanterie et d'une centaine d'officiers.

Il y a un mois environ, un crime horrible mettait en émoi la petite commune de Sorigny (Indre-et-Loire).

Un mari s'était jeté brutalement sur sa femme, et, après l'avoir tuée en lui assénant plusieurs coups de serpe sur la tête, le misérable s'était acharné à larder son cadavre.

Nous apprenons que la justice divine a devancé le terrible arrêt qui attendait l'auteur de ce meurtre épouvantable.

Jean Dumus est mort hier matin, à six heures, à l'hospice général de Tours.

Il avait 45 ans.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans l'église de la commune de Saint-Victeur (Sarthe) et se sont emparés de tous les vases sacrés.

La cour d'assises de la Mayenne a, dans son audience du 13, condamné à quinze ans de travaux forcés et dix ans de surveillance le nommé J.-B. Bouvier, accusé de tentative d'assassinat sur son frère. La femme de ce dernier, qui l'avait poussé au crime afin de se débarrasser de son mari, a été condamnée à dix ans de travaux forcés.

Des élections municipales ont eu lieu à Brest dimanche dernier. Sur 17,070 inscrits, il s'est présenté 4,540 votants.

La Compagnie transatlantique, si cruellement éprouvée par la perte de la *Ville-du-Havre* il y a deux ou trois mois, par celle de l'*Europe* il y a quinze jours, vient encore d'éprouver un nouveau sinistre. L'*Amérique*, venant également de New-York et qui était en retard de deux jours, vient de sombrer près d'Ouessant. D'après la première dépêche qui relate cet accident, on n'aurait à déplorer que la mort d'un seul homme, tous les passagers et tout l'équipage auraient été sauvés. Nous pourrions bientôt connaître les détails de ce sinistre, dont la première nouvelle a fait baisser de 20 fr. les actions de la Compagnie.

La terrible lune rousse a commencé jeudi, à une heure quarante-cinq minutes, et finira le 15 mai.

Faits divers.

On dit que M. Guizot est très-sérieusement indisposé. L'illustre académicien a aujourd'hui 87 ans.

On lit dans le *Courrier du Havre*:

« Le feu s'est déclaré, dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit, dans la maison précédemment occupée par M. Magné, confiseur, et a causé un malheur affreux; un infortuné a été complètement brûlé.

» Cette maison est en ce moment aux mains des menuisiers et des peintres, et le nouvel occupant, M. Jules Baniol, confiseur, couchait provisoirement dans une chambre du second; c'est là que l'incendie a éclaté sans que l'on en connaisse la cause.

» Il a promptement dévoré le lit, les lambris, a gagné l'escalier, et il commençait à atteindre le troisième étage quand les pompiers sont parvenus à s'en rendre maîtres.

» Les secours avaient été tout d'abord paralysés par la difficulté d'avoir de l'eau, mais, grâce au zèle des pompiers, à l'aide des voisins et d'un assez grand nombre de travailleurs, parmi lesquels étaient des militaires et des sergents de ville, le danger a pu être comprimé après une heure environ de travail.

» On se félicitait de cette fin si prompte de l'incendie, lorsqu'on apprit avec douleur que l'on avait à déplorer la mort épouvantable de M. Baniol.

» On croyait que la maison était inoccupée, mais les pompiers, en faisant une dernière visite, ont trouvé le corps du malheureux M. Baniol dans l'escalier, où il s'était réfugié et où il avait succombé à l'action des flammes.

» M. Baniol avait trente-cinq ans; il devait se marier dans quelques jours.

» La nouvelle de ce cruel événement a causé la plus profonde et la plus douloureuse impression. »

Dernières Nouvelles.

Voici les dépêches communiquées par l'*Agence Havas*:

Barcelone, 15 avril.

Avant-hier, la bande du curé de Prades a été battue par le brigadier Salamanca, à La Selva.

Hier ont eu lieu les funérailles de M. Arabio Torre, alcade, vice-président du conseil général, député, républicain fédéral modéré.

Madrid, 16 avril, 5 h. 45 s.

L'amiral Topete partira ce soir pour Santander.

L'entente est rétablie au sein du ministère.

Santander, 17 avril.

Bilbao répond vigoureusement au feu des carlistes, mais elle est serrée de près.

Les carlistes avaient résolu de fusiller M. Marsh, correspondant du *Times*. Il fut conduit devant le peloton d'exécution, où l'intervention du consul français, M. Algorta, le sauva.

Pour les articles non signés: P. GODEUX

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine:

Ascension scientifique de MM. Crocé-Spinelli et Sivel; la guerre des Ashantées: transport des approvisionnements d'eau au château de Cape-Coast, un ambassadeur du roi Koffi traversant la rivière Prah, la place du Marché de Cape-Coast; panorama de Paris et de ses environs avec l'indication des nouveaux forts, vue prise de Saint-Germain; l'Inde anglaise: un village au Bengale; revue comique du mois, par Cham (douze gravures); Paris bloqué. — Rébus.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le *JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX*, par Emile Souvestre, ou le *DROIT CHEMIN*, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures motions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

Théâtre de Saumur.

Prochainement.

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

Mme FAVART

Sociétaire et premier sujet de la Comédie-Française.

Avec une Compagnie d'Artistes des principaux théâtres de Paris.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, Loges de balcon, Balcon et Orchestre, 4 fr.; Premières Loges, Galerie, Parquet et Baignoires, 2 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. Le prix des autres places comme à l'ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M^{me} Thuau, lampiste, rue de la Comédie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 62^e fascicule, MED à MET, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.
Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
Depuis que je fais usage de votre bienfait Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFRÈRE, curé.

Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1 cîte, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épicières, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AVRIL 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	40	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	228	75	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	383	75	2	50
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	340	»	»	7 50
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	698	75	3	75
Emprunt 1872.	95	22	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
— libéré.	95	20	»	»	»	»	»	Orléans.	281	50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	223	75	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	279	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	420	»	»	»	»	»	»	Est.	275	75	»	»
— 1865, 4 %.	433	75	1	25	»	»	»	Nord.	282	75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	292	50	2	50	»	»	»	Ouest.	277	25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	262	»	75	»	»	»	»	Mid. (N).	277	75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	»	»	»	»	Mid. (S).	255	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542	50	»	»	»	»	»	Deux-Charentes.	233	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432	50	»	»	»	»	»	Vendée.	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	465	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	45	—	—
6 — 02 — — (s'arrête à Angers, omnibus.)	02	—	—
9 — 33 — — soir, omnibus.	33	—	—
4 — 13 — — express.	13	—	—
7 — 27 — — omnibus.	27	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	04	—	—
8 — 30 — — omnibus.	30	—	—
9 — 50 — — express.	50	—	—
12 — 38 — — soir, omnibus.	38	—	—
4 — 44 — — omnibus.	44	—	—
10 — 30 — — express-poste.	30	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874, MAISON A Saumur, place de la Gendarmerie, n° 24, Occupée par M. Mocard, et précédemment par M. Ernoult, négociant en vins : huit pièces, cour, hangar, écurie à six chevaux. S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire, Levée-d'Enceinte, ou à M^e CLOUARD, notaire. (166)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 3 mai 1874, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise près le hameau de Chaintres, A six kilomètres de Saumur et deux kilomètres d'une station du chemin de fer, composée de : Maison, de construction moderne, ayant : Au rez-de-chaussée, grand vestibule, trois salons, cuisine; Au premier étage, cinq chambres et des cabinets; Au second étage, cinq chambres et des cabinets; Servitudes complètes; Vastes caves; Jardin d'agrément et de rapport; Le tout clos de murs, d'une contenance de 60 ares. Mise à prix..... 9,000 fr. S'adresser audit notaire. (138)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UN TRÈS-JOLI CHALET Entre le chemin de fer et la Loire, à deux kilomètres de Saumur, sur la route de Villebernier, Avec 55 ares de jardins et vignes, Remise et écurie; Le tout clos de murs. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. POITEVIN, qui l'habite, ou à M^e ROBINEAU. (148)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROBINEAU, Le dimanche 3 mai 1874, à midi, D'UNE MAISON A Saumur, rue Verte et place de l'Arche-Dorée, Occupée par M. Bichon. S'adresser à M^e ROBINEAU. (141)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1^o UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, avec petit jardin, occupée par M. Raynaud, bourrelier; 2^o Et 22 ares de vigne, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant Mollay, Dubreuil et Fouquet. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire, ou à M. LENAIN, propriétaire desdits biens, rue Royale, à Saumur. (120)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

A Saumur, rue de la Tonnelle, n° 18, occupée par M. Nay-Chatillon. S'adresser à M^e ROBINEAU. (142)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT Située sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (476)

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour cause de changement de domicile. Quatre foudres de cinq à huit hectolitres, futailles diverses, ustensiles de caves, un petit alambic, caisses à sucre, un haquet, corbeilles, une armoire en bois blanc, une cheminée prussienne, etc. S'adresser à M. DEBAU, marchand de vins, rue Daillé, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE LES IMMEUBLES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés. 1^o Le Pré-Puignet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair. 2^o Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Levée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie. 3^o Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route. Commune d'Allonnes.

4^o Le Pré-de-la-Cocnière, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequet, au couchant et au midi M. Lecoy. Commune de Dampierre.

5^o Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau. Commune de Parnay.

6^o Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et bruyères, au Poteau-de-Larray. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (99)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 19 avril 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la continuation de la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. de Chapuiset, et de divers autres objets se trouvant dans la maison de M. Couscher, à Grandfonds, commune de Brézé. Il sera vendu : Lits, tables, deux armoires, deux commodes, buffet de salle à manger, buffet de cuisine, secrétaire, guéridon, une pendule, de cheminée, effets d'habillement, une voiture à quatre roues et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE UN JOLI COUPÉ PRESQUE NEUF.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

TRÈS-BON CIDRE

De Normandie et de Bretagne A VENDRE PRIX MODÉRÉS. S'adresser chez M. DARNAULT, café de la Gare. (169)

M. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS, Est visible à Saumur, HOTEL D'ANJOU.



M^e SCOUMANNE, notaire à Tours, demande un deuxième clerc.

GRAND SUCCÈS LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris. 16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE I

R. CHUPIN, pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.